

L'ACTION

N°421
Mars 2018

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

Et voilà c'est fait ! Encore une année exceptionnelle pour Michelin qui annonce un chiffre de 1 693 millions d'euros de résultat net.
La finance se frotte les mains en attendant de palper le magot détourné à ceux qui créent les richesses.

Michelin continue de dérouler sa stratégie de désindustrialisation de notre pays en se servant des deniers publics pour casser notre outil de production et abandonner notre savoir-faire.

Toujours le même discours les salariés doivent être corvéables aux souhaits de l'entreprise qui en échange nous promet des lendemains qui chantent. Cela est inévitable pour la direction les contreparties doivent être consenties, faites de dégradation de nos conditions de travail et de vie dans un premier temps mais les investissements seront au rendez-vous !

Cela fait des décennies que l'on nous sert la même « soupe ».

Le dernier exemple est celui de La Roche-sur-Yon où l'investissement promis et financé en grande partie par la CICE est resté emballé dans les cartons et va partir pour la Pologne et l'Espagne afin de servir à nous mettre en concurrence et ainsi permettre à la gérance d'expliquer la nécessité de fermer un site plus viable. L'argent public touché par le capital doit aller dans le public (école, santé, etc...) et non aux actionnaires.

Ce fut le cas pour Clermont-Ferrand avec l'arrêt du poids lourd, du vélo, de la moto, du tourisme, de l'agriculture, du petit génie civil, du rechapage mais aussi du fil et de la gomme.

A Poitiers avec le poids lourd ou à Tours, Monceaux, au total ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui ont été sacrifiés !

La politique complaisante de l'entreprise est celle de toujours satisfaire l'actionnaire !

Le gouvernement n'a qu'à suivre la feuille de route rédigée par le MEDEF et Macron.

C'est à grands coups d'annonce médiatique que l'on a voulu nous convaincre que notre pouvoir d'achat avait augmenté en nous servant la baisse de notre salaire socialisé contre l'augmentation de 1,7 points de la CSG.

Au nom de la libéralisation du travail, les ordonnances ont saccagé le droit du travail et maintenant ils veulent finir de mettre en ruine l'édifice qu'avait su créer nos parents et grands-parents au sortir de la guerre, dans un pays ruiné. Un service public de qualité au service d'un peuple d'usagers.

Le constat nous pouvons l'apprécier, nos entreprises d'état nous ont été confisquées pour enrichir les grands groupes qui exploitent au maximum, tout en supprimant les emplois en se servant jusqu'à l'usure extrême du personnel et du matériel au détriment de notre santé et de notre sécurité pour servir plus de dividendes !

La convergence des luttes doit se faire pour imposer un autre choix de société que celui dicté par le capital.

Déjà des actions sont prévues par la CGT :

- Le 15 mars pour défendre nos retraites agressivement attaquées par la CSG, alors que depuis des années elles stagnent (nous sommes tous des retraités à plus ou moins long terme).
- Le 22 mars pour défendre notre service public. Car ce ne sont pas les statuts des fonctionnaires qui coûtent chers. Mais l'ouverture du capital pour que les plus riches puissent en avoir encore plus.

Alors OUI TOUS ENSEMBLE avec la CGT !

SOMMAIRE

Page 1 – Edito
Page 2 – Résultats financiers
Page 3 – L'égalité
Page 4 – Les cadres
 Salariés Michelin et l'amiante

Résultats financiers

Après les résultats financiers de 2016 : une année record, les résultats 2017 sont tombés : une année « historique ». Bientôt il n'y aura plus de nom pour qualifier les résultats. Ils sont en hausse de plus de 1,4 % malgré une hausse des coûts des matières premières et les effets de change négatifs.

La CGT constate que 36 % du résultat net sont pour les actionnaires. Vous avez augmenté de 100 % les dividendes passant de 1,78 en 2010 à 3,55 en 2017. Il faut que ces résultats extraordinaires depuis plusieurs années arrivent dans la poche des salariés, ils ont tout accepté, ils ont fait les efforts demandés, ils se sont sacrifiés pour les gains de productivité, dans le même temps vous avez supprimé des milliers d'emplois.

Malheureusement, les salariés qui créent la richesse, ont vu l'augmentation des salaires pour 2018 baisser de - 0,2 % pour toutes les catégories en comparaison avec 2017.

La CGT demande que l'article 11 de la convention collective du caoutchouc soit respectée, que les gains de productivité servent à l'amélioration du pouvoir d'achat, ils ne doivent pas servir à gaver les actionnaires et à supprimer les emplois.

La CGT demande l'ouverture immédiate de négociations sur les salaires.

Voici le tableau des ridicules augmentations pour les salaires qui créent les richesses :

● Agent

AG	+ 1 %
Individuel	+ 1 %
En cours d'année	+ 0,15 %
Prime d'ancienneté	+ 0,45 %
Total	+ 2,60 %

● Collaborateur

Individuel	+ 2 %
En cours d'année	+ 0,30 %
Prime d'ancienneté	+ 0,50 %
Total	+ 2,80 %

● Cadre

Individuel	+ 2,80 %
En cours d'année	+ 0,40 %
Total	+ 3,20 %

Au 1^{er} janvier 2018 : valeur du point mensuel 8,238 € et valeur panier nuit 10,46 €.

On est loin du compte, il faut que toutes les catégories se mobilisent pour satisfaire nos revendications salariales.

Il n'y a pas que la journée internationale de la femme pour défendre l'égalité : c'est toute l'année



5 propositions pour gagner l'égalité

① Sanctionner les employeur.se.s qui discriminent

60 % des entreprises ne respectent pas la loi qui impose de mettre en place un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle, pourtant seules 0,2 % d'entre elles ont été sanctionnées. La loi doit être appliquée, mais aussi renforcée pour passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultat. Il faut comme en Islande, sanctionner toutes les entreprises dans lesquelles il y a des discriminations de salaires et de carrière.

② Lutter contre la précarité et les temps partiels subis

80 % des salarié.e.s à temps partiel sont des femmes, avec des salaires riquiquis et une flexibilité maximum (travail de nuit, le dimanche, horaires variables, amplitudes horaires énormes). Il faut instaurer un droit automatique au passage à temps plein, lutter contre les temps partiels de moins de 24 heures par semaine, majorer toutes les heures supplémentaires à 25 % et 50 % et rémunérer les temps de trajet entre deux lieux de travail.

③ Revaloriser les métiers à prédominance féminine

Les femmes sont concentrées dans les métiers du soin, des services, de l'éducation, du social... pour lesquels les salaires sont les plus faibles. Comment expliquer qu'à l'embauche, une sage-femme soit rémunérée 400 € de moins qu'un ingénieur hospitalier, alors qu'il s'agit du même niveau de qualification (bac + 5), de responsabilité et de charge physique et nerveuse ? Les qualifications doivent être reconnues et rémunérées à leur juste valeur. Les conditions de travail, notamment des ouvrières et des employées, doivent être améliorées.

④ Prévenir les violences sexistes et sexuelles et protéger les victimes

Au travail, 80 % des femmes disent être victimes de sexisme, 20 % de harcèlement sexuel, et ce sont 10 viols ou tentatives de viols qui ont lieu chaque jour. Quant aux 230 000 femmes victimes de violences conjugales chaque année, la première conséquence est souvent la perte d'emploi ou la placardisation. Nous proposons :

- Une heure annuelle et obligatoire de sensibilisation sur les violences sexistes et sexuelles pour tou.te.s les salarié.e.s (sur le temps de travail) ;
- Pour accompagner les victimes, la mise en place dans toutes les entreprises de référent.e.s violences et harcèlement, formé.e.s et indépendant.e.s de l'employeur.se ;
- La protection des victimes de violences contre le licenciement et les sanctions, et la mise en place de droits à congés et à aménagement de poste et d'horaire.

⑤ Des droits pour la maternité et la parentalité

#VieDeMère. Discrimination à l'embauche et dans la carrière, remarques sexistes ou désobligeantes, les témoignages recueillis par la CGT sur son site vdmere.fr démontrent que la maternité n'est toujours pas acceptée au travail. Pour permettre à toutes et tous d'avoir des enfants et une carrière professionnelle, nous proposons de réduire le temps de travail, d'allonger et rendre obligatoire le congé paternité, d'allonger le congé maternité et de protéger les femmes enceintes au travail. Il est urgent de mettre en place un service public de prise en charge de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes pour permettre à toutes les familles d'avoir une prise en charge peu chère et améliorer la qualité de l'emploi dans ces secteurs précarisés et... féminisés.

Comment prendre votre place dans la CGT des ICTAM ?

Vous pouvez poursuivre le débat avec les syndiqués de la CGT des cadres et technicien (IGICT) de votre entreprise ou en vous adressant à ses organisations départementales ou professionnelles (UFICT).

Bien entendu, il est souhaitable que vous participiez à la vie syndicale de nos organisations de la CGT des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise. Pour vous défendre, pour être défendus, c'est toujours à vous de décider. La cotisation s'élève à 1 % de votre salaire net. Si vous êtes imposable, elle ouvre droit à une réduction d'impôt, s'élevant à 66 % des cotisations versées sur l'année, dans la limite de 1 % du montant des traitements, des salaires, des pensions et des rentes viagères à titre gratuit perçus sur l'année et diminués des cotisations sociales déductibles. Lorsque vous faites votre déclaration, n'oubliez pas de joindre un reçu du syndicat indiquant la somme des cotisations versées et la date de ce paiement.

De nombreuses formations syndicales, notamment des sessions d'accueil de courte durée, sont organisées à l'intention des nouveaux syndiqués. Elles sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent mieux connaître la CGT des ICTAM et disposer des outils nécessaires pour mieux appréhender les réalités économiques et sociales.

Les salariés Michelin et l'amiante

Beaucoup de salariés ont travaillé dans une atmosphère où il y avait de l'amiante. Il a fallu plusieurs années pour que Michelin reconnaisse les mauvaises conditions de travail, le danger de travailler dans cet environnement.

Beaucoup de salariés ont payé cher de leur santé, certains même sont décédés. Michelin ne reconnaît pas que cela vient de l'amiante. Mais avec le travail des membres des CHSCT CGT et le collectif CAPER, nous avons pu faire condamner Michelin sur l'exposition à l'amiante des salariés se trouvant sur les postes. Ce sont pour l'instant, plus de 60 salariés ou familles, qui sont venus nous contacter. Sans compter d'autres salariés qui sont passés par d'autres organismes, pour se faire reconnaître et faire condamner Michelin. Oui les CHSCT (Comité Hygiène de Sécurité et Condition de travail) ont toute leur utilité pour combattre les mauvaises conditions de travail infligées par nos employeurs.

Pour joindre le syndicat CGT Michelin :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 au :
04.73.36.07.71

et par mail : cgt.michelin@wanadoo.fr

Contacts délégués syndicaux :

Jean-Michel Gilles : 06.88.43.92.11

François Roca : 06.75.10.34.00

Michel Chevalier : 06.88.47.25.00

Jean-Paul Cognet : 06.08.90.57.60

Serge Pagnon : 06.46.12.19.03

Bulletin d'Adhésion



Nom – Prénom

Adresse

Code Postal - Ville

Atelier - Usine

@: ☎:

Bulletin à remettre à un militant CGT de votre connaissance ou à retourner à l'adresse indiquée :

Syndicat Michelin, Place de la Liberté, Maison du Peuple, 63000 Clermont-Ferrand.